

RAPPORT

De la réunion du comité du syndicat intercommunal SIDEST du
07 mai 2025 à 17:30 heures
à la station d'épuration de Grevenmacher

Séance du : 7 mai 2025

Date de la convocation : 23 avril 2025

Présents :

Jérôme LAURENT, président
Jacques BAUER, 1^{er} vice-président,
Monique HERMES, 2^e vice-président
Jean FEIPEL, Jean-Pierre HOFFMANN, membres du bureau

Robi BEISSEL, Norbert CLASSEN, Antonio DA COSTA ARAUJO, René ERNST, Marcel HEINEN, Andrée HENX-GREISCHER, Tim KARIUS, Marc KOHN, Jean-Paul MULLER, Carlo RAUS, Steve RECKEL, Georges REUTER, Frank ROLLINGER, Yves LOOSE, Olafur SIGURDSSON, Sylvie STEINMETZ, Nicolas WELSCH membres du comité

Conny Krier secrétaire du syndicat

Excusés : Bruno GRILO, Norbert CLASSEN, Joe NILLES, Jean-Paul MULLER,

Absents sans motif : /

HUIS CLOS

Le Comité a traité les points à huis clos conformément aux dispositions légales.

0. Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour et modification de l'ordre du jour

Pour des raisons de transparence, le Bureau propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

Séance à huis clos

6. Présentation de l'analyse des rémunérations.

Séance publique

Les membres du Bureau informent les délégués du Comité que, postérieurement à la communication de l'ordre du jour initial, un contrat de servitude supplémentaire a été transmis au SIDEST. Afin de soumettre un dossier complet au vote du Comité, il est également proposé de modifier le point 22 comme suit :

- Au lieu de : « Approbation de 7 servitudes pour le projet de raccordement de la localité de Bech à Berbourg »,
- Lire : « Approbation de 8 servitudes pour le projet de raccordement de la localité de Bech à Berbourg ».

Les délégués du Comité ont approuvé à l'unanimité l'ajout de ce point ainsi que la modification de l'ordre du jour.

SEANCE OUVERTE

1. Approbation du rapport de la réunion du 27 février 2025

Le Bureau prie les membres du Comité de bien vouloir approuver le rapport de la séance du 27 février 2025, qui leur a été transmis préalablement via la plateforme SIGIDrive.

Le Comité approuve à l'unanimité des membres présents le rapport de la réunion du 11 décembre 2024.

2. Fixation des indemnités pour étudiants pour l'année 2025

Le Bureau prie les délégués du Comité de bien vouloir fixer les indemnités pour étudiant comme suit :

	Taux horaire NI 968,04	Taux mensuel NI 968,04
16-17 ans	9,3771.-€	1.622,24.-€
17-18 ans	10,0023.-€	1.730,38.-€
18 ans et plus	12,5028.-€	2.162,99.-€

Les membres du Comité approuvent les indemnités pour étudiants proposées par le Bureau.

3. Création de poste pour un salarié à tâche intellectuelle pour les besoins du service technique

Vue la charge de travail croissante du service technique, notamment au sein du département ELMEC, qui regroupe les ingénieurs responsables de la planification et du suivi des aménagements électromécaniques des ouvrages du SIDEST, le Bureau propose de créer un poste de salarié à tâche intellectuelle pour les besoins dudit service.

Ce poste, à temps plein (100 %), est destiné à être pourvu par une personne titulaire d'un Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), respectivement d'un Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP), dans le domaine de la mécanique industrielle. La rémunération sera conforme aux dispositions en vigueur pour les employés communaux relevant du groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique.

Les membres du Comité approuvent la création du poste tel que proposé par le Bureau.

4. Création de poste pour un salarié à tâche intellectuelle pour les besoins du service administratif

Vue la charge de travail croissante du service administratif, notamment en ce qui concerne la réception du SIDEST, le Bureau propose de créer un poste de salarié à tâche intellectuelle pour les besoins du service administratif du SIDEST avec un degré d'occupation de 100% et de charger le Bureau du SIDEST à pourvoir à la vacance du poste par l'engagement d'une personne inscrite à l'ADEM (remplissant les conditions EMI) détentrice d'un Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), respectivement d'un Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) dans le domaine administratif, qui percevra une rémunération conforme aux modalités et dispositions applicables aux employés communaux du groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif.

Les membres du Comité approuvent la création de poste comme proposé par les membres du Bureau.

5. Création de poste pour un salarié à tâche manuelle pour les besoins du service d'exploitation

Vue la charge de travail croissante du service technique, notamment en ce qui concerne le service exploitation, le Bureau propose de créer un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière C pour les besoins du service exploitation du SIDEST, groupe Grevenmacher, avec un degré d'occupation de 100% et de charger le Bureau du SIDEST à pourvoir à la vacance du poste par l'engagement d'une personne détentrice d'un Certificat de capacité professionnelle (CCP), respectivement d'un Certificat de Capacité Manuelle (CCM) dans un domaine relatif au poste vacant.

Les membres du Comité approuvent la création de poste comme proposé par les membres du Bureau.

6. Création de poste pour un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique

Vue la charge de travail croissante du service technique, notamment en ce qui concerne le département ELMEC, comprenant des ingénieurs en charge de la planification et du suivi de l'aménagement électromécanique des ouvrages du SIDEST, le Bureau propose la création d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique pour les besoins du service technique du SIDEST, département ELMEC, avec un degré d'occupation de 100%.

Les membres du Comité approuvent la création de poste comme proposé par les membres du Bureau.

7. Cession du véhicule « VW Caddy » immatriculé MD7498

Les membres du Bureau proposent de vendre le Volkswagen Caddy immatriculé au SIDEST depuis 2009 avec des KM parcourus de 211 100. Le véhicule en question ne répond plus aux besoins du SIDEST.

Les délégués du Comité approuvent unanimement la cession du VW Caddy immatriculé MD7498.

8. Cession d'un godet à ensilage

Les membres du Bureau proposent de vendre un godet à ensilage de la marque Hedekamp, pour un montant de 3.978 € TTC. Le godet prémentionné ne répond plus aux besoins du SIDEST.

Les délégués du Comité approuvent unanimement la cession du godet à ensilage de la marque Hedekamp.

9. Cession d'un porte-outil

Les membres du bureau proposent de mettre en vente le porte -outil sur un site spécialisé afin de le vendre au plus offrant.

Les délégués du Comité approuvent unanimement la proposition de mettre en vente le porte-outil sur un site spécialisé afin de le vendre au plus offrant.

10. Cession d'un véhicule type « Pick-up » Mitsubishi immatriculé XY9952

Les membres du bureau proposent de vendre un véhicule type « Pick-up » Mitsubishi immatriculé XY9952 pour un montant de 3000€ TTC .

Les délégués du Comité approuvent unanimement la cession d'un véhicule type « Pick-up » Mitsubishi immatriculé XY9952 pour un montant de 3000€ TTC.

11. Attribution d'un crédit supplémentaire pour l'article 4/520/224200/08346 « Construction pour l'optimisation de la station d'épuration d'Echternach/ Weilerbach »

L'article budgétaire 4/520/224200/08346, intitulé « *Construction pour l'optimisation de la station d'épuration d'Echternach/Weilerbach* », prévoit un crédit de 200.000,00 EUR pour l'exercice 2025.

Ce montant s'avère toutefois insuffisant pour couvrir l'ensemble des travaux prévus en 2025.

Les services techniques du SIDENT souhaitent finaliser les travaux de remise en état au cours de l'exercice 2025, afin de pouvoir procéder à un décompte dans les meilleurs délais.

En conséquence, le Comité approuve l'augmentation du crédit alloué à l'article budgétaire 4/520/224200/08346 à hauteur de 320.000,00 EUR (*trois cent vingt mille euros*), afin de garantir la réalisation complète des travaux dans les délais prévus.

12. Attribution d'un crédit supplémentaire pour l'article 4/520/223210/99001 « Acquisition de véhicules automoteurs-voitures »

Le véhicule « VW Caddy » immatriculé MD7498, initialement prévu pour être remplacé en 2026, est tombé en panne en début d'année 2025. Son remplacement s'avère indispensable afin de permettre au service d'exploitation d'assurer ses missions de manière optimale.

L'article budgétaire 4/520/223210/99001, intitulé « Acquisition de véhicules automoteurs – voitures », ne prévoyait pas cette dépense dans le cadre du budget 2025.

Un crédit supplémentaire de 55.000,00 EUR est donc nécessaire pour financer l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Afin de préserver l'équilibre budgétaire, ce montant sera repris du fonds de renouvellement.

Le Comité approuve la proposition de doter l'article budgétaire 4/520/223210/99001 d'un crédit de 55.000,00 EUR (cinquante-cinq mille euros), portant ainsi le crédit total pour l'exercice 2025 à ce même montant.

13. Création d'un nouvel article budgétaire : 3/180/613330/99001 « Frais de compte »

Le Comité approuve la création de l'article budgétaire 3/180/613330/99001 intitulé « Frais de compte », dans un souci de transparence et de meilleure lisibilité budgétaire, sans impact direct sur le niveau global des dépenses prévues pour l'exercice 2025.

14. Création d'un nouvel article budgétaire : 3/120/645330/99001 « Décharges accordées par le Comité »

Le Comité approuve la création de l'article budgétaire 3/120/645330/99001 intitulé « Décharges accordées par le Comité », dans un souci de transparence et de meilleure lisibilité budgétaire, sans impact direct sur le niveau global des dépenses prévues pour l'exercice 2025.

15. Création d'un nouvel article budgétaire : 2/120/744410/99001 « Primes d'apprentissage reçues »

Le Comité approuve la création de l'article budgétaire 2/120/744410/99001 intitulé « Primes d'apprentissage reçues », dans un souci de transparence et de meilleure lisibilité budgétaire, sans impact direct sur le niveau global des dépenses prévues pour l'exercice 2025.

16. Approbation de nouveaux tarifs pour les heures prestées par le personnel et pour la mise à disposition de véhicules du SIDENT

Les membres du Comité ont approuvé la proposition du Bureau relative à la refacturation des prestations spécifiques réalisées par le personnel du SIDENT à des tiers.

Selon cette proposition:

- il est proposé de se référer, pour les travaux en régie, aux taux horaires officiels de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs du Grand-Duché de Luxembourg (OAI), tels qu'approuvés par l'État luxembourgeois, conformément au tableau annexé à la délibération ;
- il est également proposé d'utiliser les tarifs établis par l'association agricole « MBR Lëtzebuerg » pour la mise à disposition de véhicules spécialisés, ceux-ci étant également repris en annexe ;
- les prestations sont à refacturer sur la base desdits tarifs, jugés représentatifs et justifiés ;
- les tarifs seront automatiquement adaptés en fonction de l'évolution de l'échelle mobile des salaires, en vigueur au moment de la prestation.

17. Approbation de 8 servitudes pour le projet de raccordement de la localité de Bech à Berbourg

Les conventions de servitude conclues entre le bureau du SIDEST et les propriétaires, permettant l'installation et l'entretien des canalisations enterrées pour le collecteur de Bech-Berbourg, ont été approuvées par les délégués du Comité dans le cadre du projet d'assainissement.

18. Approbation d'une servitude pour le projet de construction du bassin d'orage WS24 à Uebersyren

La convention de servitude conclue entre le bureau du SIDEST et le propriétaire, autorisant l'installation et la gestion des infrastructures nécessaires à la construction du bassin d'orage à Uebersyren, a été approuvée par les délégués du Comité dans le cadre de ce projet.

19. Divers

Les délégués du Comité ont également eu l'occasion de poser diverses questions.

Le Comité du SIDEST